

## Rebondir

*Dans notre canton, il est de bon ton d'être fâché, et plus que jamais ces derniers temps : fâché contre l'autre partie du canton, fâché contre les dirigeants, contre les politiques de tous niveaux et de tous bords. Or, la colère, même légitime, n'aide pas lorsqu'il faut construire. Tout au plus peut-elle mobiliser l'énergie, mais de manière pas forcément canalisée...*

*La direction générale l'a été, fâchée, l'espace de quelques heures, voire de quelques jours, par le choix politique fait par le Conseil d'Etat dans la localisation du site « mère-enfant », qui ne correspond pas à ce qu'elle préconisait. Oui, il sera difficile de faire comprendre à la population qu'après plusieurs années de centralisation de cette activité à Neuchâtel, il faudra changer ses habitudes et « monter » à La Chaux-de-Fonds. Non, il ne sera pas évident pour certains professionnels de s'approprier un nouveau cadre de travail.*

*Nous ne pourrions toutefois pas penser, planifier et transformer le site de La Chaux-de-Fonds sans l'avis (et l'envie) de celles et ceux qui en seront les acteurs principaux à terme.*

*La colère est légitime mais la responsabilité vis-à-vis des neuchâteloises et des neuchâtelois impose de rebondir.*

*Nous le ferons, pour la population, pour vous et nous l'espérons, avec vous.*

*Pascal Rubin, directeur général*

## Un bureau pour le collège des médecins

Le collège des médecins, qui réunit tous les médecins cadres, agréés et consultants agissant à l'Hôpital neuchâtelois (environ 170 médecins !) a désigné son bureau en janvier dernier : il sera constitué de :

- Dresse Françoise Beyner : doyenne
- Dr Hervé Zender : vice-doyen
- Dr Jean Walder : secrétaire.

Nous souhaitons beaucoup de plaisir à ces médecins dans leurs fonctions !

## Les gynécologues ont choisi de rester

Dès l'annonce de la décision du Conseil d'Etat, les gynécologues du bas du canton ont émis des réserves sur la poursuite de leur collaboration avec l'Hôpital neuchâtelois. Après deux bonnes semaines de réflexion et de discussions, ils ont fait part de leur colère et de leur incompréhension mais ont choisi de rester à leurs postes.

L'Hôpital neuchâtelois ne part ainsi pas dans une large campagne de recrutement pour regarnir ses effectifs médicaux et c'est tant mieux. Son énergie pourra être consacrée de manière d'autant plus efficace à l'organisation tant de la phase transitoire qui nous attend dès janvier 2009, date à laquelle l'ensemble de l'activité obstétricale cantonale sera centralisée provisoirement à Pourtalès, qu'au projet de construction d'un site de La Chaux-de-Fonds « sur mesure », avec tous les acteurs concernés par ces importantes mutations.

Notre objectif est, dans le domaine de la gynécologie-obstétrique, d'offrir les soins et prestations auxquels la population féminine de notre canton aspire bien légitimement. Ce souci est partagé par les médecins concernés, qui en ont fait la base de leur argumentaire. Pour l'atteindre, nous devons pouvoir nous appuyer sur les compétences du département de gynécologie-obstétrique cantonal. La décision des gynécologues s'inscrit heureusement dans cette perspective.

Tout n'est cependant pas encore gagné ; de nouvelles discussions doivent intervenir avec le département de gynéco-obstétrique comme avec le département de pédiatrie pour nous assurer l'adhésion au projet du centre « mère-enfant » à La Chaux-de-Fonds.

Comment pourrions-nous en effet imaginer la conception, la planification puis la construction des nouveaux locaux de La Chaux-de-Fonds sans les acteurs qui ont la connaissance du terrain et les compétences médicales indispensables à un bon projet ?

## Placebo magazine santé sur Canal alpha

Nous produisons chaque mois depuis novembre 2007, en collaboration avec Canal alpha, un magazine « santé ». Diffusé un lundi soir par mois et visible par ailleurs dans la boucle des magazines du week-end.

Après une première émission consacrée à la médecine physique et réadaptation, l'équipe de Placebo a traité de l'importance de la présence des parents auprès de leurs enfants en pédiatrie à travers « Papa, maman et moi », puis s'est concentrée sur les grossesses à risque et leur suivi. La dernière émission diffusée était une immersion totale dans le bloc opératoire, à la rencontre de ses acteurs.

La prochaine édition sera consacrée aux allergies, avant un sujet sur la médecine d'urgence. Vos propositions de thématiques pour 2008 sont les bienvenues !

Ne manquez pas de suivre Placebo (accessible également sur Intranet) et de nous faire part de vos commentaires, qui permettront au magazine d'évoluer au fil du temps.

## Les assurances sociales en 2008

Dans le H.com du mois de décembre 2007, nous avons brièvement évoqué les changements d'assurances accidents et maladie intervenus au 1<sup>er</sup> janvier 2008. Voici quelques précisions utiles.

Lors de la création de l'Hôpital neuchâtelois en 2006, chaque site a conservé la gestion de son personnel jusqu'à la fin de l'année et, partant, son porte-feuille d'assurances.

### 2007 : période de transition

Lors de la reprise de la gestion du personnel des 7 sites en 2007, nous n'avons pas eu le temps matériel nécessaire pour unifier les assurances sociales, soit les assurances accidents et maladie perte de gain, la procédure par appel d'offres publiques étant contraignante.

Nous avons par conséquent pris à ce moment une première mesure pour unifier les conditions d'assurances de l'ensemble des sites et avons à cet effet demandé à nos différents assureurs maladie perte de gain d'offrir des prestations identiques (l'assurance accidents étant régie par la LAA, les prestations de nos assureurs accidents étaient déjà identiques). De notre côté, nous avons établi la moyenne des primes de nos différentes assurances pour que tout le personnel cotise aux mêmes taux à ces assurances.

### 2008 : tout le monde à la même enseigne

Pour 2008, le pas suivant a été franchi : nous avons désormais conclu des assurances accidents et maladie identiques pour tout le personnel de l'Hôpital neuchâtelois suite à un appel d'offres publiques qui nous a permis d'obtenir des conditions particulièrement favorables.

#### Assurance accidents

Pour l'assurance accidents, nous avons choisi l'Helsana (et non l'Helvetia, comme nous l'écrivions par erreur dans le H.com de décembre). Ce choix nous a permis de baisser le taux de prime pour l'assurance accidents non professionnel (assurance à votre charge) à 1.102%, contre 1.17% en 2007.

L'Helsana couvre les accidents non-professionnels, les accidents professionnels et, prestation qui vous est offerte par l'Hôpital neuchâtelois, nous avons également conclu une assurance complémentaire qui vous garantit le 90% de votre rémunération à l'échéance de la garantie du 100% de rémunération par les CCT au lieu du 80% de revenu, avec élévation du plafond LAA à Fr. 250'000.- par année.

En outre, l'hospitalisation en chambre privée vous est également offerte. Un aide-mémoire accompagné d'une carte d'assurance expliquant par le détail les conditions de l'assurance accidents complémentaire va tout prochainement vous être envoyé.

#### Perte de gain maladie

La perte de gain maladie est prise en charge par la CSS. Nous avons également la chance de bénéficier d'une diminution de prime, celle-ci étant fixée à 0,36% du salaire (les allocations et indemnités ne sont pas prises en charge par la perte de gain en cas de maladie), alors qu'en 2007, nous devions vous retenir une prime égale à 0,76% de votre salaire.

Nous sommes heureux de pouvoir vous faire bénéficier de ces conditions avantageuses pour au moins 3 ans, durée pour laquelle les contrats sont conclus.

#### ...Caisse de pensions

Le champ est désormais libre pour entreprendre la dernière étape de consolidation de nos assurances sociales : la question des caisses de pensions. Il s'agit d'un important chantier que nous devons conclure cette année, la caisse de pensions unique devant en principe être créée pour le 1<sup>er</sup> janvier 2009.

Blaise Della Santa, directeur des ressources humaines

## Mandat prolongé pour le Dr Pierre Arni

La direction générale a décidé de poursuivre sa collaboration avec le Dr Pierre Arni, à la fonction de directeur médical adjoint, jusqu'à la fin de l'année 2008.

Sa large pratique du microcosme neuchâtelois associée à ses compétences médicales et organisationnelles ne seront sans doute pas de trop pour épauler le Dr Munday, directeur médical, dans les mois mouvementés qui nous attendent !

## Futebol...

Les joueurs de l'équipe nationale de football du Portugal viendront se ressourcer dans la salle de fitness et la piscine du site du Val-de-Ruz et bénéficier des compétences de nos physiothérapeutes pendant leur séjour à Neuchâtel.

Pas la peine toutefois d'essayer de savoir quand : l'information est tenue secrète pour garantir la quiétude des joueurs et, surtout, des patients du site du Val-de-Ruz !

## Budget...

**Etablir le budget d'un établissement de la taille du nôtre n'est pas une mince affaire. En assurer le suivi et le contrôle est ambitieux et nécessite des outils.**

C'est dans une vision décentralisée des responsabilités que la procédure budgétaire a été formalisée. L'idée qui prévaut est de responsabiliser au plus vite chacun face à son budget, au niveau des départements, puis, des services.

Ainsi, une personne répond désormais de l'évolution de chacun des comptes de l'Hôpital neuchâtelois. La liste des responsables budgétaires est établie et sera prochainement publiée ; ces personnes ont la responsabilité exclusive des dépenses engagées dans le cadre réglementaire et en répondent vis-à-vis de la direction générale.

Les moyens de suivre l'évolution des comptes seront fournis aux responsables de manière régulière, sous forme de tableaux de « reporting ».

Ces outils ne représentent toutefois qu'une étape vers une plus large délégation des compétences en matière budgétaire.